



Club d'Échecs de Genève
www.ceg.ch



Label Qualité pour le Sport

Club d'échecs de Genève

Concept de protection pour les entraînements et stages 2020

Version : 2 novembre 2020

Auteur : Patrice Delpin, secrétaire

Nouvelles conditions cadres

Dès le 2 novembre 2020, les entraînements sont autorisés, sous réserve du respect des concepts de protection propres à chaque club. Pour les activités sportives nécessitant un contact physique étroit et constant, l'entraînement doit être organisé de telle sorte qu'il se déroule exclusivement par groupes fixes et avec une liste de présence. On parle de contact étroit lorsque des personnes restent longtemps (plus de 15 minutes), ou de manière répétée, à une distance de moins de 1,5 mètre les unes des autres, sans mesure de protection. Les cours pour enfants de moins de 12 ans sont limités à 15 participants. Les cours pour plus de 12 ans sont limités à des cours individuels ou par groupe de 5 personnes.

Les cinq principes suivants doivent être respectés lors des entraînements :

1. Pas de symptôme à l'entraînement

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

2. Garder ses distances

Lors du trajet aller, de l'arrivée dans l'installation sportive, dans les vestiaires, lors des discussions, lors de la douche, après l'entraînement et lors du trajet retour – dans ces situations ou d'autres similaires, gardez encore vos distances avec les autres personnes et renoncez aux poignées de main ou « high five ». Les contacts corporels sont seulement à nouveau autorisés, dans tous les sports, au moment de l'entraînement à proprement parler. L'entraînement doit se dérouler dans un espace d'au moins 10 m² par personne, ce qui signifie qu'un maximum de 15 personnes peuvent participer à nos entraînements.

3. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage.

4. Établir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, le club tient des listes de présence pour tous les entraînements. La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus (voir point 5). Le club est libre de décider de la forme sous laquelle il souhaite tenir ces listes (par exemple : doodle, application, Excel, etc.).

5. Désigner une personne responsable au sein du club

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre club, il s'agit de **Eric Delpin**. Si vous avez des questions, veuillez le contacter directement (tél. 079 859 04 52 – eric@ceg.ch).

6. Prescriptions spécifiques pour la Villa Le Plonjon

- un maximum de 15 enfants par groupe dans la grande salle + verrière (plus de 10 m² par enfant).
- le port du masque est obligatoire à partir de 12 ans.
- avant le cours un lavage obligatoire des mains (les parents doivent faire l'effort d'accompagner leur enfant aux toilettes ou à la cuisine, 3 points d'eau disponibles)
- le moniteur récupère à l'heure exacte les enfants devant la villa Plonjon.
- les enfants en retard ne pourront plus avoir accès au cours
- après le cours, le moniteur raccompagne les enfants au point d'accueil à l'entrée de la Villa Plonjon.
- les parents ne sont pas autorisés à occuper le couloir d'accès à la salle de cours et donc encore moins à entrer dans la salle de cours (mais ils peuvent rester dans le bureau ou la cuisine, si nécessaire, à 1,5 m. les uns des autres).
- une bouteille de gel hydro-alcoolique sera aussi présente dans la salle.
- les enfants doivent dans la mesure du possible éviter d'aller aux toilettes pendant le cours (néanmoins deux toilettes sont disponibles à la Villa Plonjon).
- une distance de 1,5 m. devra être respectée dans la mesure du possible entre les enfants et le moniteur.
- les jeux seront désinfectés et changés après chaque groupe.

Concernant le traçage, le moniteur note scrupuleusement les noms des enfants présents et il a un numéro de contact (téléphone) pour chacun d'eux.

Genève, le 2 novembre 2020



Le Comité du CEG
Patrice Delpin
secrétaire